

Formulaire d'abonnement mensuel



À REMPLIR PAR L'AGENT.E D'ACCUEIL

Numéro de contrat :

Contrat effectué par :

Date :

1. Coordonnées de l'abonné.e

NOM : Prénom :

Date de naissance : ville de naissance :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

2. Pièces à fournir le jour de la souscription

- Le formulaire d'abonnement dûment daté et signé
- Un mandat de prélèvement
- Un R.I.B
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile
- Un certificat de non contre-indication à la pratique du sport pour les abonnements comprenant une activité aquatique AquaFitness
- Un exemplaire des conditions générales est remis à l'abonné.e (cf verso)

3. Formules & tarifs

Pour le détail des prestations, veuillez consulter l'annexe n°1. Les frais d'adhésion, la carte et le mois en cours sont payables le jour de l'inscription.

	SPORT +		SPORT ++		WEPPES	
AQUATIQUE	Illimité		Illimité		Illimité	
ACTIVITÉS AQUATIQUES	1 Activ' hebdo		2 Activ' hebdo		Illimité	
	MEL*	Extérieurs	MEL*	Extérieurs	MEL*	Extérieurs
TARIFS PLEINS	29,90€ par mois	32,90€ par mois	34,90€ par mois	37,90€ par mois	39,90€ par mois	42,90€ par mois
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

À RÉGLER LE JOUR DE L'INSCRIPTION

Frais d'adhésion 30€ Carte : Mois en cours : **Total à régler :**

Prélèvements mensuels Chèques

4. Validation du document

- En cochant cette case, j'accepte de recevoir les communications commerciales du groupe Equalia.
- Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

FAIT À DATE **Signature :**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec la piscine lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie et selon un prix indiqué au recto.

2. CONDITIONS D'ACCÈS

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par la piscine et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et le règlement intérieur spécifique aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le centre aquatique.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, la piscine fournit un titre d'accès à l'Abonné. Ce titre d'accès est incessible, intransmissible et strictement personnel. Le titre d'accès devra être utilisé à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de son titre d'accès est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 15 jours avant.

- L'établissement se réserve le droit de fermer l'installation pour des raisons techniques et aucun remboursement, ni échange ne sera effectué.
- L'établissement se réserve le droit de refuser toute entrée en cas de dépassement de la capacité maximale d'utilisateurs autorisés, aucun remboursement ne sera effectué.
- L'établissement se réserve le droit d'annuler une séance si le nombre d'utilisateurs est inférieur à 4, aucun remboursement ne sera effectué.
- L'établissement se réserve le droit de modifier les horaires et planning d'activités en fonction des impératifs de fonctionnement.

3. DURÉE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'une faculté de rétractation qu'il peut exercer sans frais dans le délai maximum de 7 jours francs tant que la prestation n'a pas démarré.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont modifiables et révisables chaque année civile. Tous les prix sont toutes taxes françaises comprises (TVA française et autres taxes applicables) sauf indication contraire.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre aquatique à entamer toute procédure de recouvrement. Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à (3) trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros sera due. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers la piscine, des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès ou d'un nouveau bracelet se fera contre paiement.

4. TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance le 5 de chaque mois.

6. SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter à la piscine tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par la piscine envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7. RÉSILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR à la piscine. La cessation du contrat se fera 30 jours après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par les piscines. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer son bracelet.

7.2- Résiliation à l'initiative de la piscine

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par la piscine après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non- paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par la piscine immédiatement après constat par un membre du personnel de la piscine pour les motifs suivants:

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative de la piscine entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par la piscine lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;

- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis. La piscine pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8. RECOMMANDATIONS SANTÉ – RÈGLES DE SÉCURITÉ

La piscine attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). L'Abonné devra compléter un questionnaire de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques et sportives.

À défaut, l'Usager déclare que son état de santé lui permet de pratiquer les activités sportives proposées par la Piscine et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace. L'Usager déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire notamment et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat.

La piscine se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

9. ASSURANCES

La piscine est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Le Client s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle valable, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, au sein du centre aquatique.

10. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978 renforcée par le RGPD du 25 mai 2018, la collecte des informations personnelles et nominatives relatives à l'acheteur est strictement limitée aux besoins organisationnels de la prestation. Ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Le centre aquatique est le destinataire de ces données. Elles seront utilisées pour répondre le plus efficacement possible aux différents services proposés par le vendeur.

Conformément à la loi susvisée l'acheteur peut s'opposer à la transmission de ses données ainsi qu'exercer ses droits d'accès et de rectification des informations le concernant. L'acheteur peut exercer ce droit et obtenir communication des informations qui le concernent en adressant un courrier. Pour toute information sur la protection des données personnelles vous pouvez consulter le site de la Commission Nationale Informatique et Liberté (<http://www.cnil.fr/>).

Sauf avis contraire de votre part, le Prestataire se réserve la possibilité d'utiliser les informations communiquées pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).

11. RÉCLAMATION – CONTENTIEUX

Toute réclamation sera adressée à la direction au centre aquatique par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution des différents documents contractuels, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut elles soumettront leur différend au Tribunal de commerce territorialement compétent.